

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2017

Le vingt et un juillet deux mil dix-sept, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2017

Présents : MM. DEJOIE Christine, CHEZE Daniel, AUCHARLES Maria, de PASTRE Jacques, PELLERIN Bruno, VAUGELADE Pierre-Mary, AUGENDRE Fabien, DEJOIE Jérôme, GAUMET Jean-Louis, CHANTELOUP Armelle, LE JEANNE Jean-Michel, PACHOT Aurélie
Absent excusé : CABENET Gilles

ORDRE DU JOUR :

- Choix du Columbarium
- Point sur l'audit concernant l'éclairage public financé par la Communauté de Communes MOVA
- Questions diverses

Points supplémentaires ajoutés à l'ordre du jour

- Démission du conseiller municipal, M. FAGEON André, (courrier reçu le 7 Juillet 2017).
- Délégués de la Commune au Syndicat des Transports scolaires d'argenton
- Délégué de la Commune au Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre
- Délégué de la Commune au Syndicat Mixte Pays Val de Creuse Val d'Anglin
- Délégué de la Commune l'association de repas à domicile St PLANTAIRE
- Commissions communales

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. Jean-Michel LE JEANNE a été nommé secrétaire de séance

Approbation du compte –rendu de la séance du 7 avril 2017

Choix de l'entreprise pour réaliser le Columbarium :

M. de PASTRE, conseiller municipal, présente au conseil un comparatif des prestations proposées par 2 établissements.

Après avoir comparé les 2 offres conformes aux objectifs fixés par le Conseil Municipal et en avoir délibéré.

A l'unanimité la solution proposée par les Ets GONIN-Z.I Les Narrons 36200 ARGENTON / CREUSE- correspond d'avantage au projet de la municipalité. De plus, il répond aux contraintes budgétaires fixées.

Il est défini que la commission des Bâtiments se rendra sur place, au Ets GONIN, pour procéder au choix du coloris pour le COLUMBARIUM OCTO, de forme octogonale. La question du règlement du cimetière et des tarifs, fera l'objet de l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Informations données par Mme le Maire concernant l'audit sur l'éclairage public financé par la Communauté de Communes MOVA

- Mise en place d'éclairage plus adapté pour la salle des fêtes et le stade communal
- Changement des bornes de terre sur certains lieux-dits.

Réflexion du Conseil : les tarifs sont très onéreux.

Points Ajoutés à l'ordre du jour :

Démission d'un conseiller municipal :

Mme. le Maire présente la démission de Monsieur FAGEON André du Conseil Municipal, validée par Monsieur le Préfet de l'Indre.

Délégués de la Commune au Syndicat de Transports Scolaires d'ARGENTON-SUR-CREUSE

- Vu la démission de M. FAGEON André, conseiller municipal, validée par M. le Préfet de l'Indre, délégué au Syndicat de Transports Scolaires d'ARGENTON-SUR-CREUSE ;
- Considérant que la Commune doit être représentée au sein dudit Syndicat par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Le Conseil Municipal procède donc à un nouveau scrutin

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTANTS = 12
BULLETINS NULS = 0
EXPRIMES = 12
MAJORIET ABSOLUE = 7

Ont obtenu :

Déleguée titulaire : Mme CHANTELOUP Armelle = 12 voix

Délegué suppléant : M. PELLERIN Bruno = 12 voix

Mme CHANTELOUP Armelle ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire du Conseil Municipal en remplacement de M. FAGEON André.

M. PELLERIN Bruno ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant du Conseil Municipal en remplacement de Mme CHANTELOUP.

Délégués de la Commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre

- Vu la démission de M. FAGEON André, Conseiller municipal, validée par M. le Préfet de l'Indre, délégué au SDEI
- Considérant que la Commune doit être représentée au sein dudit Syndicat par 1 délégué

Le Conseil Municipal procède donc à un nouveau scrutin

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTANTS = 12

BULLETINS NULS = 0

EXPRIMES = 12

MAJORIET ABSOLUE = 7

a obtenu :

Déleguée titulaire : Mme DEJOIE = 12 voix

Mme DEJOIE Christine ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée titulaire du Conseil Municipal en remplacement de M. FAGEON André.

Délégués de la Commune au Syndicat Mixte Pays Val de Creuse Val d'Anglin

- Vu la démission de M. FAGEON André, conseiller municipal, validée par M. le Préfet de l'Indre, délégué au Syndicat Mixte Pays Val de Creuse Val d'Anglin
- Considérant que la Commune doit être représentée au sein dudit Syndicat par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Le Conseil Municipal procède donc à un nouveau scrutin

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTANTS = 12

BULLETINS NULS = 0

EXPRIMES = 12
MAJORIET ABSOLUE = 7

a obtenu :

Députée suppléante : Mme AUCHARLES Maria = 12 voix

Mme AUCHARLES Maria ayant obtenu la majorité absolue est élue députée suppléante du Conseil Municipal en remplacement de M. FAGEON André.

Députés de la Commune à l'association de Repas à Domicile ST PLANTAIRE

- Vu la démission de M. FAGEON André, conseiller municipal, validée par M. le Préfet de l'Indre, députée au Syndicat Mixte Pays Val de Creuse Val d'Anglin
- Considérant que la Commune doit être représentée au sein de ladite association par 2 députés titulaires et 2 députés suppléants ;

Le Conseil Municipal procède donc à un nouveau scrutin

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTANTS = 12
BULLETINS NULS = 0
EXPRIMES = 12
MAJORIET ABSOLUE = 7

a obtenu :

Député titulaire : Mme CHANTELOUP Armelle = 12 voix

Mme CHANTELOUP Armelle ayant obtenu la majorité absolue est élue députée titulaire du Conseil Municipal en remplacement de M. FAGEON André.

Députés de la Commune comme correspondant Tempête auprès de la préfecture

- Vu la démission de M. FAGEON André, conseiller municipal, validée par M. le Préfet de l'Indre, député de la Commune comme correspondant tempête
- Considérant que la Commune doit avoir un correspondant Tempête.

Le Conseil Municipal procède donc à un nouveau scrutin

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTANTS = 12
BULLETINS NULS = 0
EXPRIMES = 12

MAJORITE ABSOLUE = 7

a obtenu :

Délégué titulaire : M. CHEZE Daniel = 12 voix

M. CHEZE Daniel ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire du Conseil Municipal en remplacement de M. FAGEON André.

Commissions Communales

- Vu la démission de M. FAGEON André, conseiller municipal, validée par M. le Préfet de l'Indre et membre de plusieurs commissions communales ;
Le Conseil Municipal revoit la composition des commissions suivantes :

Commission d'Appel d'Offres et Achats Publics :

Titulaires : CHANTELOUP Armelle – LE JEANNE Jean-Michel – GAUMET Jean-Louis

Suppléants : CABENET Gilles – AUGENDRE Fabien

Commission de la Voierie :

CHEZE Daniel – AUGENDRE Fabien – CABENET Gilles

QUESTIONS DIVERSES :

1. Point sur le contrat de ruralité

Mme le Maire évoque les projets retenus par la préfecture à affiner dans le cadre du Contrat de Ruralité, pour exécution sur les années suivantes à savoir :

- L'aménagement de la place de l'Eglise
- L'aménagement du restaurant communal en multi-services (dépôt de pain, épicerie)
- La réalisation d'une aire pour camping-cars hors Centre-Bourg

2. M. de PASTRE demande à avoir au fil de l'eau les articles pour élaborer le bulletin municipal afin d'éviter d'être dans la précipitation

3. M. de PASTRE, demande à avoir plus d'informations sur les réunions de communautés de communes.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures
Jean-Michel LE JEANNE - secrétaire de séance.**